

N° : DP 20/443

DECISION DU PRESIDENT

POLITIQUE DE LA VILLE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 5 000 EUROS A L'ASSOCIATION LE JALON POUR SON PROJET GARAGE SOLIDAIRE

Le Président de la Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU la délibération n° 20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au Bureau,

VU l'avis de la Commission Politique de la Ville et Habitat du 18 septembre 2020,

CONSIDERANT que la demande de subvention de l'association LE JALON ayant pour objet d'accompagner les personnes en démarche d'insertion professionnelle et de les accompagner dans l'apprentissage des métiers de la mécanique,

CONSIDERANT qu'il appartient à la Métropole, dans le cadre du Programme de l'insertion professionnelle de répondre aux besoins spécifiques des Personnes en difficulté relevant du territoire de la Métropole TPM, et de favoriser l'apprentissage des métiers de la mécanique,

CONSIDERANT qu'il s'agit, par cette subvention, de permettre la mise en œuvre du projet de l'association LE JALON pour l'action suivante :

- Garage solidaire,

CONSIDERANT que l'ensemble de son action proposée par l'association LE JALON sur plusieurs communes de la Métropole TPM a pour objet de proposer un parcours d'insertion et de formation basés sur un garage solidaire, pour 8 personnes en difficulté relevant du territoire de la Métropole TPM,

CONSIDERANT que l'activité « garage solidaire » a pour but de développer les savoir-être et les savoir-faire attendus par les employeurs, dans un secteur professionnel en tension sur le territoire, à savoir les métiers de la mécanique auto,

CONSIDERANT qu'il convient de soutenir son action en attribuant à cette association une subvention pour la réalisation de son projet,

DECIDE

ARTICLE 1

D'ADOPTER l'exposé qui précède.

ARTICLE 2

D'ATTRIBUER à l'association LE JALON une subvention de 5 000 euros (cinq mille euros).

ARTICLE 3

DE DIRE que les crédits sont inscrits à l'opération N°5215 article N° 65 748, Budget 2020 Politique de la ville.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **09 OCT. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

